



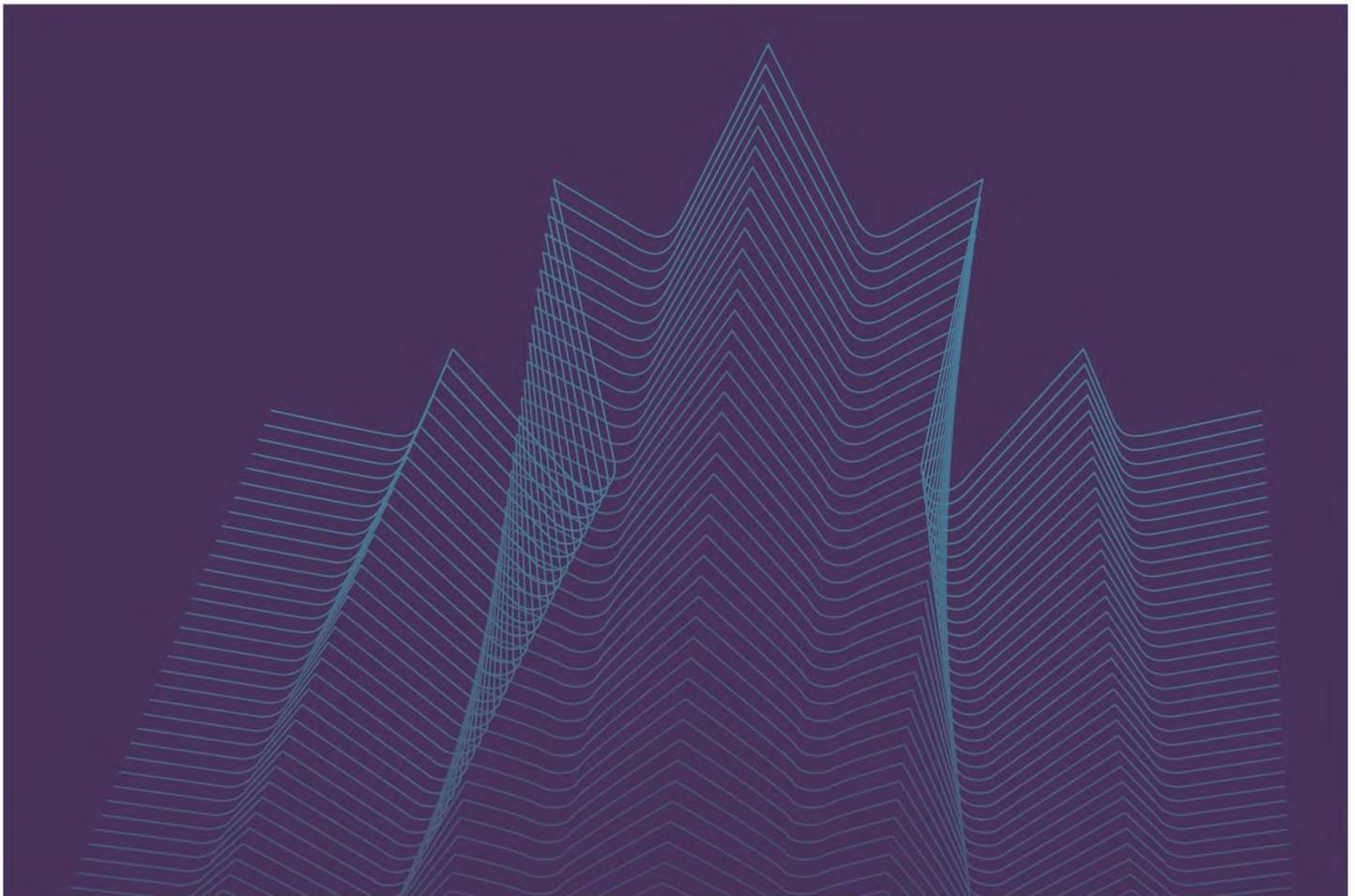
Canada School
of Public Service

École de la fonction
publique du Canada



Rapport financier trimestriel

Pour la période se terminant le 31 décembre 2020



Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2020

1. Introduction

Le présent rapport trimestriel doit être lu de concert avec le Budget principal des dépenses et les Budgets supplémentaires des dépenses pour l'exercice financier 2020-2021. Il a été préparé par la direction, conformément à l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et selon les modalités prescrites par la [Directive du Conseil du Trésor sur les normes comptables, GC 4400 Rapport financier trimestriel des ministères](#).

Ce rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

1.1 Pouvoirs et objectifs

L'École de la fonction publique du Canada (l'École) a été créée le 1er avril 2004, lors de l'entrée en vigueur des dispositions de la partie IV de la [Loi sur la modernisation de la fonction publique](#). L'École est un établissement public du portefeuille du Conseil du Trésor, et dont la mission est énoncée dans la [Loi sur l'École de la fonction publique du Canada](#).

Une description sommaire des programmes de l'École se trouve dans le [Plan ministériel 2020-2021](#).

1.2 Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de l'École accordées par le Parlement et celles utilisées par l'École, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses et les Budgets supplémentaires des dépenses pour l'exercice 2020-2021. Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois, sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissout pour la tenue d'une élection générale, [l'article 30 de la Loi sur la gestion des finances publiques](#) autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

L'École utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore assujettis à une comptabilité axée sur les dépenses.

1.3 Structure financière

L'École a une structure financière composée d'autorisations budgétaires votées pour les dépenses de programmes qui sont payées par les fonds du Trésor. De plus, l'École a des autorisations législatives pour les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés ainsi qu'une autorisation législative pour les revenus disponibles.

Rapport financier trimestriel

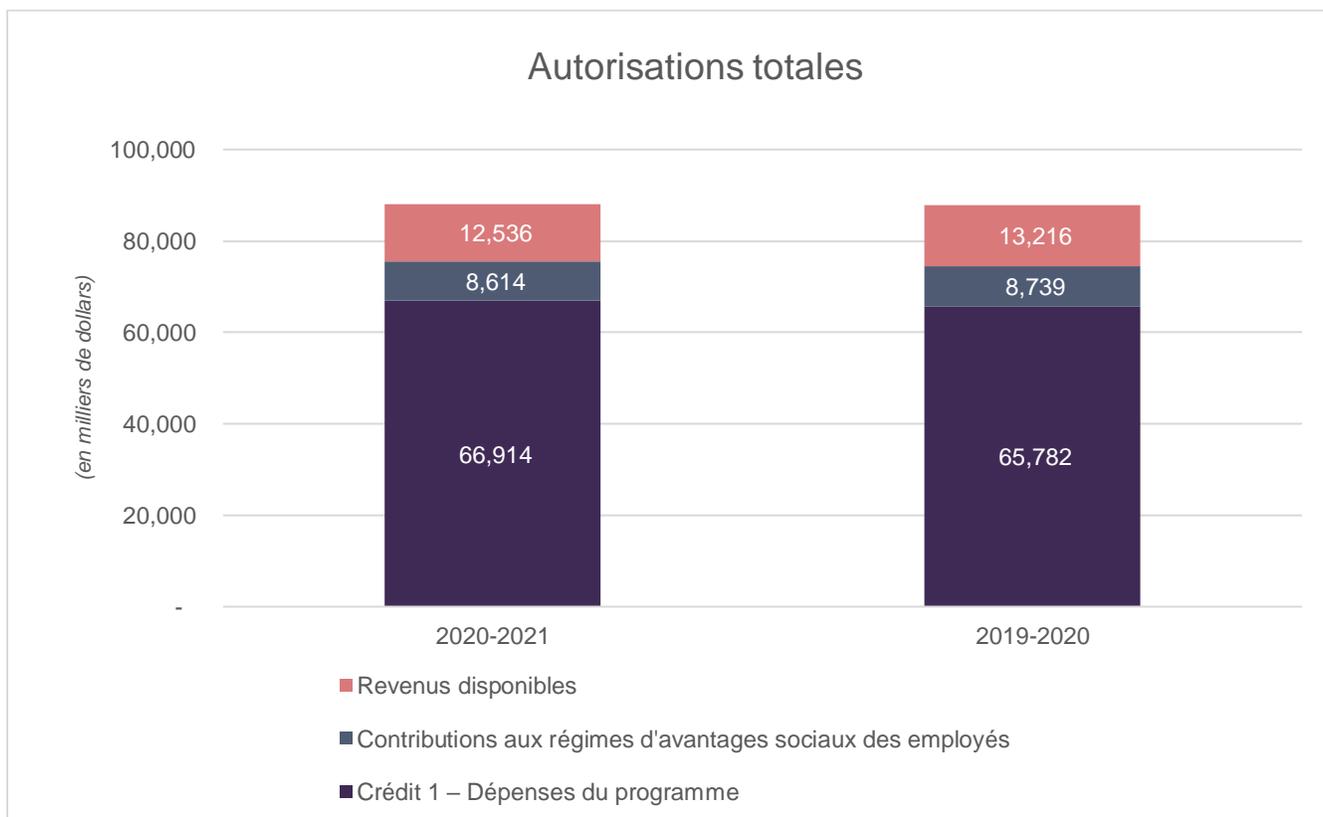
Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2020

2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

2.1 Autorisations totales pour l'exercice 2020-2021

Le total des autorisations disponibles pour l'exercice 2020-2021 s'élève à 88,1 millions de dollars, dont 66,9 millions de dollars en autorisations votées et 21,2 millions de dollars en financement législatif. Les autorisations législatives de l'exercice 2020-2021 comprennent 7,6 millions de dollars de revenus disponibles prévus, 4,9 millions de dollars de revenus disponibles reportés de l'exercice précédent en vertu des dispositions du paragraphe 18 (2) de la *Loi sur l'École de la fonction publique du Canada*, et 8,6 millions de dollars pour les régimes d'avantages sociaux des employés.

Le total des autorisations disponibles pour 2020-2021 a augmenté de 0,4 million de dollars ou 0,5% par rapport aux 87,7 millions de dollars disponibles pour l'exercice 2019-2020, principalement en raison d'une augmentation de 1,2 million de dollars des autorisations votées compensée par une diminution de 0,8 million de dollars d'autorisations statutaires.



2.2 Dépenses prévues pour l'exercice 2020-2021

L'École prévoit des dépenses de 88,1 millions de dollars pour l'exercice 2020-2021, dont 69,9 millions de dollars pour les salaires et avantages sociaux et 18,2 millions de dollars pour le fonctionnement et l'entretien. Comparativement au même trimestre l'année dernière, les dépenses prévues correspondent à une légère augmentation de 0,4 million de dollars.

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2020

2.3 Dépenses pour le trimestre terminé le 31 décembre 2020

Comparativement à la même période l'année dernière, les dépenses ont diminué de 4 millions de dollars (19,6 millions de dollars contre 23,6 millions de dollars), ce qui se compose principalement d'écarts associés à :

- Personnel : une diminution de 5,4 millions de dollars principalement attribuable aux transactions traitées plus tardivement au cours de l'année 2019-2020 pour les employés qui ont été mutés à l'École ; et
- Services professionnels et spéciaux : une augmentation de 1,7 million de dollars est principalement attribuable à des paiements effectués à Services partagés Canada à différents moments, soit lors du deuxième trimestre de l'exercice 2019-2020.

2.4 Cumul des dépenses au 31 décembre 2020

Par rapport aux dépenses cumulatives de l'exercice précédent, les dépenses ont diminué à 56,6 millions de dollars en 2020-2021, contre 57,8 millions de dollars en 2019-2020. Cette diminution de 1,2 million de dollars des dépenses consiste principalement en des écarts associés à :

- Transports et communications : une diminution de 1,4 million de dollars est attribuable à une réduction des voyages en raison de la pandémie COVID-19 et des restrictions de voyage connexes ;
- Services professionnels et spéciaux : une réduction de 1,3 million de dollars est principalement liée aux services d'appui aux technologies de l'information et aux consultants en formation. Des économies ont été réalisées grâce à la modernisation des ordinateurs portables et des téléphones portables, ce qui a réduit le besoin de services de soutien, combiné à la fourniture de services informatiques personnalisés par le personnel de l'École en raison de la pandémie. La pandémie a également contribué à la diminution des dépenses des consultants en formation ;
- Acquisition de matériel et d'outillage : une diminution de 0,6 million de dollars est principalement attribuable à la réduction des dépenses en matériel de communication et informatique ; et
- Services de réparation et d'entretien : une augmentation de 2,2 millions de dollars est attribuable aux projets de rénovation de bureaux.

3. Risques et incertitudes

Afin de pouvoir atteindre ses objectifs, l'École doit offrir des produits d'apprentissage pertinents et de qualité, disposer de la technologie nécessaire pour pouvoir le faire et être en mesure de s'adapter aux priorités changeantes et aux besoins d'apprentissage. L'École gère ses ressources financières avec prudence afin d'y parvenir.

4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

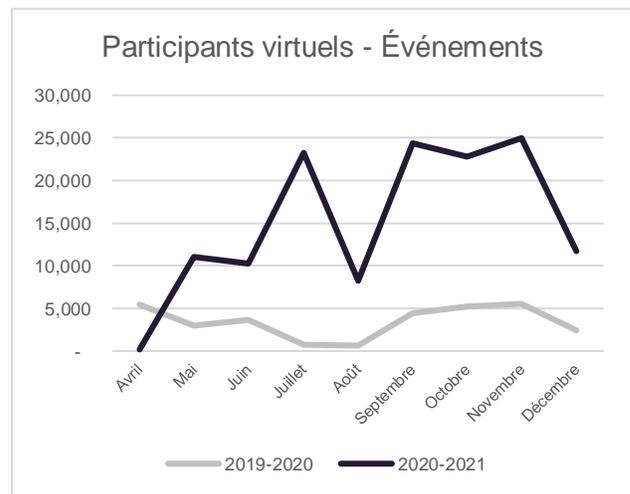
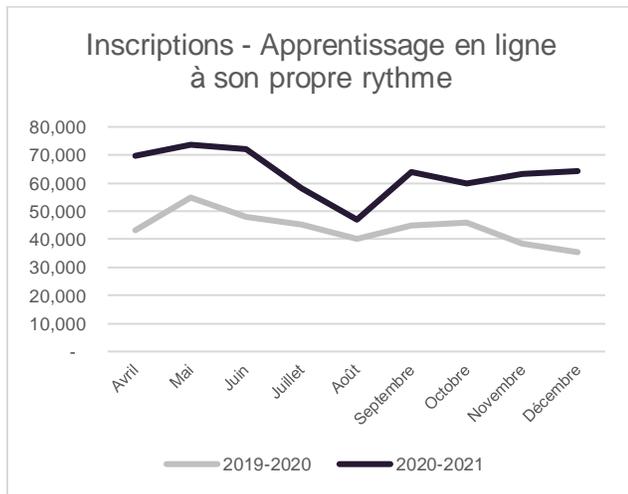
En réponse à la pandémie COVID-19, l'École a rapidement adapté sa prestation de services d'apprentissage et d'événements vers le virtuel.

Par rapport au même trimestre en 2019-2020, les inscriptions à l'apprentissage autonome en ligne ont augmenté de 56 % pour atteindre un total de 188 000 au troisième trimestre. Depuis le début de l'année, les inscriptions à l'apprentissage en ligne ont augmenté de 176 000 (44 %), pour un total de 572 000. De plus, au cours du

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2020

troisième trimestre, le nombre de participants virtuels aux événements a augmenté de 46 000 (352 %). Depuis le début de l'année, le nombre de participants virtuels aux événements a augmenté de 106 000 (342 %).



La capacité de l'École à adapter sa prestation de services a été rendue possible par des investissements antérieurs dans la technologie mobile et la mise en œuvre rapide d'outils de collaboration permettant à ses employés de travailler efficacement à distance.

L'École a également contribué aux efforts de lutte contre la COVID-19 à l'échelle gouvernementale par l'affectation temporaire non financée d'employés à d'autres ministères.

5. Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par

(version originale signée)

Taki Sarantakis
Président

Le 16 février 2021

Date

(version originale signée)

Tom Roberts
Dirigeant principal des finances

Le 15 février 2021

Date

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2020

État des autorisations (non vérifié)

<i>(en milliers de dollars)</i>	Exercice 2020-2021		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2020	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses nettes de fonctionnement	66 914	18 210	50 805
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	8 614	1 436	5 755
Dépense des revenus conformément au paragraphe 18(2) de la <i>Loi sur l'École de la fonction publique du Canada</i>	12 536	-	-
AUTORISATIONS TOTALES	88 064	19 646	56 560

<i>(en milliers de dollars)</i>	Exercice 2019-2020		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2019	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses nettes de fonctionnement	65 782	21 270	47 851
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	8 739	728	5 098
Dépense des revenus conformément au paragraphe 18(2) de la <i>Loi sur l'École de la fonction publique du Canada</i>	13 216	1 606	4 818
AUTORISATIONS TOTALES	87 737	23 604	57 767

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2020

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié)

	Exercice 2020-2021			Exercice 2019-2020		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021*	Dépensées durant le trimestre terminé le 31 décembre 2020	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020*	Dépensées durant le trimestre terminé le 31 décembre 2019	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<i>(en milliers de dollars)</i>						
Dépenses						
Personnel	69 897	16 212	49 757	67 668	21 597	49 042
Transports et communications	614	35	93	1 945	644	1 516
Information	550	70	283	643	175	536
Services professionnels et spéciaux	15 496	2 992	7 696	15 939	1 333	8 957
Location	996	221	503	680	276	586
Services de réparation et d'entretien	2 890	517	2 450	2 425	200	206
Services publics, fournitures et approvisionnements	266	16	38	363	106	208
Acquisition de matériel et d'outillage	1 793	92	172	2 156	471	798
Autres subventions et paiements	(4 438)	(509)	(4 432)	(4 082)	(1 198)	(4 082)
DÉPENSES BUDGÉTAIRES TOTALES	88 064	19 646	56 560	87 737	23 604	57 767

* Conformément aux normes de rapport du gouvernement du Canada, les dépenses prévues ne peuvent pas dépasser les autorisations totales.